



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESENCE POSTALE TERRITORIALE

Rôle	Instance d'information, de concertation et d'échanges entre les élus locaux et la Direction départementale de la Poste, autour de toute question ou difficulté liée au fonctionnement de l'entreprise postale. La CDPPT est obligatoirement consultée sur tout projet d'évolution du réseau affectant aussi bien la répartition que les modalités de présence des points de contact. C'est aussi une instance de recours en cas de désaccord entre un maire et la poste sur la fermeture ou l'ouverture d'un point de contact.
Présidence	Un élu désigné au sein de la CDPPT. Actuellement, il s'agit de Monsieur Gogny-Goubert, Maire de Saint-Rémy-en-l'Eau.
Composition de la commission	2 représentants des communes et suppléants, 1 représentant des groupements de communes et suppléant, 2 représentants du CGO et suppléants, 2 représentants du CRP, 3 représentants de la Poste, 1 représentant du Préfet
Représentants UMO	1 maire d'une commune de moins de 2000 hab. et suppléant, 1 maire d'une commune de plus de 2000 hab. et suppléant, 1 représentant de groupement de communes et suppléant, et 1 représentant de zones urbaines sensibles et suppléant.
Textes de référence	Loi n° 90-568 du 2 juillet 1990. Décret n° 90-1214 du 29 décembre 1990 modifiés par la loi n°2005-516 du 20 mai 2005. Décret n°2006-1410 du 21/11/2006
Fréquence des réunions	3 / an
Lieu des réunions	Préfecture

Composition	Collectivité ou groupement	Représenté par	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Pdt EPCI
Titulaires	Saint-Rémy-en-l'Eau	Boris GOGNY-GOUBERT	M
	Auneuil	Robert CHRISTIAENS	M
	CC de l'Aire Cantilienne	Gérard MANOUSSI	Vice-Président
	Noyon	Patrick DUVIRCQ	A
Suppléants	Wavignies	Michel GOES	M
	Clermont	Lionel OLLIVIER	M
	CC Picardie Verte	Hubert TRANCART	P
	Beauvais (ZUS)	Pierre MICHELINO	CM

Date de désignation : septembre 2011